

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-145 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 67

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (à partir de la délibération n°2023-141), Gisèle LEVRAT (à partir de la délibération n°2023-141), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (à partir de la délibération n°2023-141), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

**Etait excusé et suppléé :** Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

**Etaient excusés :** Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

**Etaient absents :** Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

**Objet : Lignes de covoiturage à destination du PIPA et du CNPE de Bugey – poursuite du service, plan de financement et demande de financement dans le cadre du fonds vert**

VU l'axe 3.2 du projet de territoire ;

VU la délibération 2021-180 portant sur la poursuite du dispositif des lignes de covoiturage ;

VU la délibération 2022-014 portant sur la mise en place d'une convention de prestation de service relative aux lignes de covoiturage desservant le PIPA et le CNPE de Bugey ;

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 30 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2023 ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, rappelle que la CCPA est investie depuis 2019 dans la mise en œuvre d'un service de ligne de covoiturage spontané pour la desserte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et de la Centrale EDF de Bugey. Ce projet est mené en partenariat avec le Syndicat Mixte du PIPA, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) et EDF.

La première phase d'expérimentation avait eu lieu dans un contexte compliqué par la crise sanitaire du COVID et les débuts avaient été timides. Sur la période de 18 mois écoulée, les chiffres de fréquentation ont nettement progressé en lien avec la hausse du coût de la vie et des carburants ainsi que porté ces derniers mois par la prime covoiturage.

A ce jour, on compte 4 600 inscrits au service et plus de 129 000 km ont déjà été covoiturés. La qualité de l'offre de trajet sur les lignes permet d'avoir un temps d'attente de l'ordre d'une minute et trente secondes et un taux de recours à la garantie de trajet de moins de 5 %.

Le contexte du territoire (notamment les difficultés de recrutement et l'absence d'alternative) et national (avec la prime covoiturage) engagent les partenaires à poursuivre le service au-delà de 2023. L'ambition est de pouvoir faire grandir le service afin qu'il touche de plus en plus de personnes, pour leur permettre de réduire leur empreinte carbone, d'accéder à l'emploi et de participer au lien social. L'objectif est de poursuivre fortement l'animation avec les employeurs afin de les rendre pleinement engagés dans la démarche et d'en faire des ambassadeurs du service auprès de leur salariés actuels et futurs.

De plus l'Etat met en place dans le cadre du plan national pour le développement du covoiturage, des financements via le fonds vert. Le projet y est éligible à la fois pour financer le fonctionnement des lignes actuelles, à hauteur de 50 % des dépenses, ainsi que les études pour des extensions de lignes vers le Nord, la Côtière, l'Albarine et le Sud.

Le plan de financement proposé est le suivant :

**Budget prévisionnel et plan de financement  
pour la poursuite du dispositif des lignes de covoiturage  
Montant estimé pour le fonctionnement sur 3 ans : septembre 2023 – septembre 2026**

Dépenses €	Montant HT en Euros	Recettes €	Montant demandé
<b>En investissement</b>			
Etudes de covoiturabilité pour les extensions du service	80 000 € HT	Fonds vert – 50 %	40 000 € HT
		CCBD	10 000 € HT
		Auto financement CCPA	30 000 € HT
<b>En fonctionnement</b>			
Exploitation des lignes	205 000 € HT	Fonds vert 50 %	275 000 € HT
Plan de communication	100 000 € HT	SM PIPA	39 300 € HT
Développement de communauté	70 000 € HT	CCBD	39 300 € HT
Garantie de trajet	25 000 € HT	EDF	19 600€ HT
Partage de frais	150 000 € HT	Auto financement CCPA	176 800 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>630 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>630 000 € HT</b>

La conduite de ce projet nécessite la déclinaison contractuelle du projet, la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec le SMPIPA, la CCBD et EDF, la mise en œuvre d'une convention pour la prise en charge des partages de frais ainsi que la candidature au fonds vert.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et son plan de financement.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à mettre en œuvre la poursuite du projet, notamment par la signature des marchés et convention avec l'opérateur retenu et toutes les pièces afférentes.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat qui sera établie dans la continuité de la convention précédente.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention relative au partage de frais avec l'opérateur retenu.
- SOLLICITE l'Etat dans le cadre du Fonds vert pour le développement du covoiturage et autorise le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'obtention de cette aide.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023  
Publiée le 12 JUIL. 2023*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président  
Marcel JACQUIN

